



Quatorzième séance

Vendredi 18 juin 2010, 10 h 25

Présidence de M. de Robien

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA DISCUSSION RÉCURRENTÉ SUR L'EMPLOI: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT

Ce matin, nous allons d'abord procéder à l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 18.

La commission a composé son bureau comme suit: Président, M. Mocanu; vice-présidente employeuse, M^{me} Goldberg; vice-présidente travailleuse, M^{me} Burrow; rapporteur, M. Archer. J'invite les membres du bureau ou leurs représentants à monter à la tribune, et je donne la parole au rapporteur afin qu'il nous présente le rapport.

Original anglais: M. ARCHER (gouvernement, Ghana; rapporteur de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi)

Au cours de notre discussion sur l'emploi, nous avons parfaitement saisi le rôle important qui incombe à cette première Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi: il s'agit là d'une grande responsabilité pour assurer le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

La question était de savoir comment l'OIT peut mieux appréhender les besoins des mandants pour mieux y répondre.

La tâche était d'envergure, compte tenu du peu d'attention que de nombreux gouvernements ont accordé dans le passé à la question de l'emploi dans leur politique économique et sociale, d'autant plus que le retentissement de la crise financière et économique mondiale de 2008 sur l'emploi appelait des mesures urgentes.

Ce rapport rend compte des débats tenus entre des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs du monde entier sur la situation de l'emploi dans chacun de nos pays.

Il s'agissait de renforcer notre détermination à nouer des partenariats efficaces entre les ministères concernés et les organismes internationaux, et comme cela est d'ailleurs dit dans les conclusions, il s'agit de «placer l'emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales nationales et internationales».

Il faut donc voir ce rapport comme reflétant la discussion que nous avons tenue: il rend compte des points d'accord et des points de divergence et indique comment nous sommes parvenus à trouver un terrain d'entente. Il illustre bien l'urgence de la

tâche à laquelle nous nous sommes attelés, à savoir répondre efficacement aux problèmes actuels que pose l'emploi.

Il récapitule en outre nos idées sur les mesures efficaces et réalistes qu'il conviendrait d'adopter pour remédier à ces problèmes.

Le rapport respecte la chronologie des débats. Nous avons commencé par traiter des tendances économiques et des tendances de l'emploi et des difficultés qui en découlent pour nous tous. Ensuite, nous faisons la synthèse des quatre axes d'action visant à promouvoir le plein emploi, le travail décent et productif, le cadre des politiques macroéconomiques, les politiques du travail et de l'emploi, la manière d'améliorer l'employabilité, la productivité, le niveau de vie et le progrès social et, enfin, les politiques commerciales et d'investissement.

Vous le savez, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable préconise d'adopter une approche intégrée pour parvenir à la justice sociale. Les efforts que nous mettons en œuvre pour améliorer la situation de l'emploi sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement: il s'agit de mettre l'accent sur la protection sociale, le dialogue social et les normes du travail. On vise une cohérence qui est le fil directeur de ce rapport.

Par exemple, le rapport traite des exposés des directeurs exécutifs et de la directrice du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes sur la nécessité d'élaborer des politiques plus cohérentes pour réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous avons aussi organisé une séance d'information avec le bureau de la Commission de l'application des normes sur les conclusions de leur débat sur les normes du travail, afin que nous puissions en tenir compte dans nos propres délibérations.

Enfin, le rapport que vous avez sous les yeux rend compte de notre travail concerté pour mener à bon terme la rédaction des conclusions. Nous avons accepté un projet de conclusion, soigneusement rédigé par le groupe de rédaction, qui a ensuite été grandement amélioré. De la sorte, nous avons fait du dialogue social une réalité au sein de notre commission.

Je suis donc ravi de pouvoir vous soumettre ce rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi en séance plénière ce matin pour adoption.

La préparation des employeurs à la discussion a commencé par notre ferme soutien à la Déclaration de 2008, c'était le point de départ de la définition de notre position. Notre porte-parole s'est également fondé sur la vision de l'OIE sur l'OIT, c'est-à-dire un organe de collaboration tripartite qui fournit une aide pratique à ses mandants alors qu'ils font face à d'énormes défis.

Nous ne savions pas, à l'époque, que ces défis seraient considérables pour certains pays. Bien entendu, nos débats ont commencé dans un contexte que n'avait pas prévu la Déclaration 2008, à savoir la crise financière et la crise de l'emploi que nous avons abordées l'année dernière dans le Pacte mondial pour l'emploi. Nous étions conscients que le travail relatif à la crise et à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi étaient des éléments essentiels de la réponse de l'OIT aux besoins des Membres, mais nous étions également conscients que notre discussion créait un précédent et fixait des priorités qui allaient bien au-delà de la situation présente.

Nous avons salué l'accent mis sur l'examen cyclique de l'évaluation et l'amélioration de l'apport pratique que l'Organisation apporte à ses Membres, c'est-à-dire les priorités opérationnelles, les activités relatives aux différents programmes ainsi que les décisions budgétaires et de gouvernance.

Tout au long de la discussion, nous avons toujours encouragé la commission à se concentrer sur la question de savoir si les politiques et les activités préconisées étaient utiles et adaptées, ou si elles nécessitaient d'être revues ou approfondies. Nous avons posé quelques questions concrètes qui étaient au cœur de la Déclaration de 2008. Qu'est-ce que l'OIT était censé faire? Qu'avez-vous fait? Quel en a été l'impact? Qu'est-ce qui a marché et qu'est-ce qui n'a pas marché?

Nous reconnaissons que, au sein de cette enceinte, les débats sont inévitables, mais nous aurions souhaité passer moins de temps à rediscuter des politiques existantes et en consacrer plus à l'examen de l'impact de ces politiques. À l'avenir, lors des examens périodiques, nous devrions être conscients qu'il y a un équilibre à conserver. Les quatre questions qui ont orienté notre démarche et auxquelles j'ai fait référence précédemment sont, à cet égard, des éléments utiles à nous tous.

Cette démarche étant notre première tentative d'assurer la bonne marche du système de réexamen cyclique, l'un de ses résultats les plus importants est ce qu'elle nous a appris des attentes des différentes parties et comment améliorer le processus afin de répondre aux attentes liées au suivi dont nous étions convenus en 2008, et nous avons effectivement découvert des possibilités d'une plus grande amélioration. Nous approuvons le rapport du Bureau, mais nous espérons qu'à l'avenir les rapports nous disent quels sont les véritables progrès apportés par les politiques et les activités de l'OIT plutôt que de se contenter de nous les décrire. Ce ne sont pas là des critiques vaines mais des enseignements constructifs qui devraient orienter notre travail la prochaine fois.

Ne vous y trompez pas, les employeurs sont amplement satisfaits de l'ensemble des résultats obtenus. Les conclusions contiennent des recommanda-

tions claires faites aux gouvernements, aux partenaires sociaux et au Bureau sur ce qu'il faut faire pour améliorer l'impact de l'Organisation en matière de travail, et cela est essentiel pour toutes les autres démarches que nous entreprenons. Ils reconnaissent le fait que l'emploi émane de l'entreprise, que l'entreprise émane de l'investissement et que l'emploi est une condition préalable essentielle à la mise en place de droits, de protection sociale et de dialogue social. Il est important pour cette Organisation de réfléchir plus profondément à la façon dont son travail influe sur l'investissement et comment trouver un équilibre entre les objectifs sociaux et économiques dans le droit à une politique publique afin d'encourager l'investissement, les entreprises durables et la croissance de l'emploi.

Bien entendu, le rôle de l'OIT, dans ce contexte d'investissement est centré sur les aspects liés au marché du travail, mais d'autres organisations internationales jouent des rôles complémentaires et les employeurs estiment que de meilleurs résultats seraient obtenus s'il y avait une cohérence politique entre toutes ces institutions. Nous encourageons donc le Bureau à participer activement au dialogue au sein de ces institutions sur la base de son mandat.

Les conclusions reconnaissent que l'OIT réalise un travail de grande valeur dans le domaine de développement de compétences mais que ce n'est pas tout, et nous espérons que le Directeur général et le Conseil d'administration attribueront des ressources supplémentaires à ces domaines où l'OIT peut avoir un impact important sur la création d'emplois.

Les conclusions ont également souligné l'importance de l'information sur le marché de l'emploi. Les politiques de l'emploi sont plus efficaces lorsqu'elles reposent sur une connaissance réelle de ce qu'il y a sur le terrain.

L'OIT peut jouer un rôle stratégique clé pour la réalisation de résultats de meilleure qualité en matière d'emploi dans les Etats Membres en les aidant à établir les données et les analyses sur lesquelles pourront se fonder des politiques fiables de réponse aux besoins.

Nous reconnaissons que l'OIT doit travailler dans les limites de ses disponibilités et les priorités que nous avons mises en exergue exigent une redistribution des ressources.

Enfin, j'en reviens là où tout a commencé: les besoins des mandants. La Déclaration de 2008 souligne que l'OIT doit répondre aux besoins des mandants. C'est un élément fondamental dans les conclusions de cette année. La seule façon dont l'Organisation pourra réellement faire une différence dans la vie des citoyens, c'est que son travail soit réellement important pour eux et tienne compte des réalités locales et, à ce titre, je pense que les programmes de travail décent dans les pays jouent un rôle fondamental. Nous espérons que les mandants sauront les utiliser à bon escient pour communiquer leurs véritables besoins et priorités.

Permettez-moi de terminer en remerciant tous ceux qui ont participé à la commission. Comme vous l'avez vu dans le rapport, nous n'avons pas toujours été d'accord avec le groupe des travailleurs mais cela n'a pas entravé les relations constructives et amicales.

Nous avons beaucoup apprécié l'esprit avec lequel la vice-présidente travailleuse a abordé les discussions et sa disponibilité à chercher des solutions que tout le monde pourrait appuyer.

Nous avons grandement apprécié les contributions des représentants gouvernementaux qui ont souvent proposé des idées nouvelles reflétées maintenant dans le document final. L'esprit du tripartisme a bien fonctionné grâce à la direction de notre président qui a mené les débats de façon très affable et est parvenu à nous conduire effectivement à bon port. Nous n'avons su que bien plus tard qu'il avait commencé sa vie dans les rangs des travailleurs. Nous aimerions également remercier l'équipe du BIT qui a appuyé les travaux de notre commission. Elle a relevé un défi considérable en préparant ce tout premier examen cyclique dans l'histoire de l'OIT. C'était un territoire non balisé mais les consultations et le travail ont créé de beaux résultats. Nous sommes encore à une étape d'apprentissage, du moins en ce qui concerne cet exercice et, comme je l'ai indiqué plus tôt, les rapports devraient contenir à l'avenir plus d'informations sur l'impact réel de notre travail. Le secrétariat a fait un travail remarquable, ceux qui ont travaillé directement avec nous et ceux qui sont restés en coulisses. Nous remercions également les interprètes de nous avoir permis de travailler efficacement dans plusieurs langues.

Le groupe des employeurs se félicite de ces conclusions soumises à adoption et espère transformer cet exercice de l'examen cyclique en un instrument qui renforcera l'importance que l'OIT accorde à ses Membres.

Original anglais: M^{me} KELLY (travailleuse, Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom de la vice-présidente travailleuse de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi)

Notre commission avait une tâche redoutable puisqu'il s'agissait d'explorer un terrain nouveau en tenant le premier débat sur le mandat de la Déclaration sur la justice sociale.

Cette déclaration reconnaît que les activités normatives et les autres activités de l'OIT doivent se fonder sur une bonne compréhension des besoins des mandants et des réalités diverses auxquelles ils sont confrontés. Ces réalités évoluent avec le temps, ainsi que les domaines que doivent prioritairement cibler les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et le Bureau. Il convient de trouver des réponses adaptées aux besoins les plus pressants.

L'un des plus grands problèmes auquel se trouve confronté le monde à l'heure actuelle, c'est la crise économique, financière, sociale et de l'emploi. Cette crise n'est pas due à une trop grande protection du marché du travail, à une trop grande protection sociale, au déficit de compétences ou à des limites trop strictes imposées à la liberté d'entreprendre, mais a été provoquée par la trop grande confiance dans la capacité d'autorégulation des marchés, notamment des marchés financiers, et l'incompréhension de l'importance que revêt l'emploi et de la nécessité qu'il y a à le promouvoir.

Le modèle macroéconomique qui se fonde sur un contrôle insuffisant des marchés financiers, le déséquilibre des échanges, le creusement de la dette et la diminution de la part des salaires a montré qu'il n'était fondamentalement pas viable. Un monde où les inégalités vont croissant et où les plus favorisés refusent de partager équitablement les profits, y compris les gains de productivité, avec les autres femmes et les autres hommes de ce monde qui produisent cette richesse par leur travail, est déraisonnable, insupportable, intenable et immoral.

Les conclusions de notre débat invitent les gouvernements à mettre la création d'emplois et la croissance au cœur même des politiques macroéconomiques, et nous prions le Conseil d'administration d'organiser un forum pendant le Conseil d'administration sur les options de politique macroéconomique permettant de créer rapidement des emplois de qualité optimale, et d'examiner comment l'OIT peut promouvoir les objectifs de création d'emplois en donnant des conseils de politique macroéconomique aux gouvernements et à ses mandants.

Nous invitons également le Bureau à améliorer et à coordonner ses capacités techniques et d'étude, en vue d'examiner les politiques macroéconomiques sous l'angle des résultats en matière d'emploi, et de renforcer sa participation aux discussions internationales sur les politiques macroéconomiques.

Nous demandons qu'il continue de dialoguer et de coopérer avec les autres organisations internationales du système multilatéral pour intégrer les objectifs d'emploi dans les orientations macroéconomiques et les cadres politiques.

Il est impératif et urgent de mettre en place des politiques macroéconomiques internationales centrées sur l'emploi. L'OIT doit donc développer davantage ses recherches dans ce domaine pour fournir des avis dûment étayés en la matière.

Notre commission a examiné avec beaucoup d'attention ces besoins, et nous espérons que l'OIT s'efforcera de fournir dans ce domaine davantage de conseils fondés sur des données probantes.

Nous sommes donc en première ligne pour veiller à ce que la mondialisation ne laisse personne au bord du chemin. Il y a quelques années, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a souligné les carences et le caractère inéquitable de la mondialisation actuelle.

La Déclaration sur la justice sociale envisageait des modèles de développement se centrant sur le travail décent et la justice sociale. Les principes directeurs et les orientations stratégiques de l'OIT sont aujourd'hui pleinement reconnus, et les pays s'y rallient. Il convient d'en prendre acte aujourd'hui, et ceci figure en bonne place dans nos conclusions.

D'ailleurs, lorsqu'on prend connaissance de nos conclusions, on voit que les quatre objectifs stratégiques indissociables, interdépendants et qui se renforcent mutuellement sont considérés non seulement comme une riposte efficace à la crise mais également comme le cadre d'un nouveau paradigme de développement économique et social, caractérisé par une croissance équitable axée sur les revenus et sur l'emploi.

Ce nouveau paradigme reconnaît entre autres que le potentiel de croissance économique et social d'une société ne peut être pleinement réalisé si la population ne bénéficie pas d'un socle de protection sociale. Il invite les gouvernements à combiner des mesures telles que le salaire minimum, les transferts de revenu, la protection sociale, les politiques d'emploi, l'investissement public, le développement des capacités et la création d'entreprises pour améliorer la qualité et la quantité des emplois.

Les travailleurs doivent également veiller, et nous en parlons dans les conclusions, à ce que les politiques commerciales soient analysées du point de vue de leur impact sur l'emploi et renforcent ce dernier.

Il faut également mettre l'accent sur l'importance des politiques industrielles et sectorielles, qui permettent de promouvoir l'emploi décent et productif, et faire en sorte que le Bureau travaille davantage sur les entreprises multinationales, l'économie sociale. Je pense que des collègues reviendront plus en détail sur ces questions.

Nos conclusions mettent également en exergue l'importance des normes internationales du travail, qui sont des instruments clés pour promouvoir la justice sociale, garantir les droits des travailleurs et éviter une diminution des salaires et veiller au respect des droits habilitants tels que, notamment, la liberté d'association et la négociation collective. Elles identifient une ou plusieurs normes que les gouvernements devraient ratifier et mettre en œuvre et que le Bureau devrait s'employer de promouvoir au plus tôt.

Nous sommes déçus de constater que les conclusions ne comportent pas de proposition de recommandation sur la cohérence des politiques, que nous avions encouragée et que de nombreux gouvernements avaient soutenue. Or l'un des principaux défis que nous devons relever dans le domaine de l'emploi, c'est l'absence de cohérence entre les différents politiques économiques, sociales, financières et de l'emploi; absence de cohérence qui a également été reconnue par les experts dans l'étude d'ensemble.

Nous estimons donc que les recommandations qui pourraient donner des orientations aux gouvernements quant à la façon d'améliorer la cohérence des politiques au niveau national et maximiser les créations d'emplois sont une nécessité absolue et donneront une valeur ajoutée incontestable aux normes internationales du travail actuelles.

Je suis heureuse de voir qu'un accord a pu être atteint quant au fait que nous pourrions discuter cette question lors de la session de novembre du Conseil d'administration et qu'un document présentant les éléments clés et les cadres possibles dans le domaine de la promotion de la cohérence serait soumis.

Ce cadre donnerait aux gouvernements et aux partenaires sociaux les meilleurs avis possibles sur la façon de mettre l'emploi productif et le travail décent au centre même des politiques sociales et économiques.

Nous nous félicitons des conclusions et espérons que les gouvernements et les partenaires sociaux contribueront aux efforts de mise en œuvre des conclusions au niveau national. Nous souhaiterions également inviter de façon pressante le Bureau à veiller à la bonne application de ces conclusions, conformément aux grandes priorités que nous avons définies au sein de la commission.

Comme je l'ai dit au départ, nous avons entrepris pour la première fois de débattre de cette question. Cela n'a pas été facile et le processus de discussion pourra sans doute être amélioré. Le mandat émanant de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est clair. L'Organisation doit présenter un dispositif de discussion récurrente à la Conférence internationale du Travail, tout d'abord pour mieux comprendre les besoins de ses Membres et les réalités diverses auxquelles ils sont confrontés au regard de chaque objectif stratégique et, ensuite, pour répondre plus efficacement à leurs besoins en utilisant tous les moyens d'action dont elle dispose, notamment l'action normative, la coopération technique, les capacités de recherche et de

conseil du Bureau, dans le cadre des priorités et des programmes d'action.

De toute évidence ceci ne saurait se faire séparément. Si nous n'analysons pas en profondeur les besoins des Etats Membres, des organisations de travailleurs et d'employeurs et les réalités auxquelles ils sont confrontés, nous n'aurons pas de points de référence permettant à l'OIT d'élaborer et de mettre en œuvre des activités de qualité optimale répondant aux besoins considérés.

Le travail de l'Organisation ne se résume au travail accompli par le Bureau. Ce que nous faisons ici-même au sein de cette Conférence, l'élaboration des normes de l'OIT et leur mise en œuvre dans nos pays, est également essentiel. On ne peut coordonner notre travail que si nous discutons des réalités et des besoins des pays et que si nous les comprenons bien.

Le rapport du bureau n'a pas tout à fait répondu à nos attentes en la matière, ni le projet de conclusions, et nous l'avons dit très franchement au cours des débats. Le rapport et les conclusions ont été très décevants. C'était une occasion manquée à nos yeux. Cependant, nous avons pu redresser la barre avec l'aide du Bureau et faire en sorte que les résultats en tiennent compte. Nous montrons ainsi que nous sommes une organisation apprenante, et je suis certaine que nous ferons mieux l'an prochain.

Le rapport de l'an prochain doit se concentrer sur les problèmes les plus importants que nos sociétés rencontrent dans le domaine de la sécurité sociale. A la lumière de la Déclaration sur la justice sociale et du Pacte mondial pour l'emploi, nous aimerions que ce rapport identifie les problèmes les plus importants, et les solutions à y apporter en utilisant tous les moyens d'action de l'OIT, y compris l'action normative.

Nous aurons ainsi l'occasion de revenir sur ces questions lors de la session de novembre du Conseil d'administration, et nous pourrions ainsi tirer les enseignements pour l'avenir. Nous traversons une crise mondiale. Nous devons donc veiller à ce que les politiques de l'OIT se centrent sur un certain nombre de priorités en la matière. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est censée mettre à profit les capacités de l'OIT et ses capacités normatives et consultatives pour réaliser la justice sociale.

C'est là notre mandat et c'est donc ce à quoi l'examen de la question récurrente doit aboutir.

Mais cette année n'a pas été en vaine, car nos conclusions permettront de guider les travaux du Bureau en vue du rapport de l'année prochaine, qui tirera certainement parti des enseignements de cette année.

Je voudrais remercier notre président pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de notre commission. Je remercie également les membres gouvernementaux et les membres employeurs pour la bonne tenue des discussions, ainsi que le Bureau pour son appui indéfectible.

Nous attendons impatiemment la prochaine session du Conseil d'administration et sa discussion sur le suivi à donner à ces conclusions, et nous espérons que nos débats seront suivis d'actes concrets. C'est cela que le monde du travail attend de nous et de notre Organisation.

J'ai l'honneur, ce matin, de vous présenter les résultats des discussions de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi.

Comme l'ont déjà relevé les représentants des travailleurs et des employeurs, les travaux de cette commission sont sans précédent. Il y a deux ans, dans cette même salle, les délégués de la Conférence ont adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette déclaration a défini des attentes en ce qui concerne l'amélioration des travaux de l'Organisation pour réaliser plus pleinement la promesse du travail décent pour tous.

En adoptant la Déclaration en 2008, la Conférence a également adopté un ordre du jour pour la mise en œuvre. Cet ordre du jour appelait à la révision systématique des travaux de l'Organisation relatifs aux quatre objectifs stratégiques, y compris à la révision de la manière de poursuivre les travaux pour qu'ils soient indissociables, interdépendants et qu'ils se renforcent mutuellement.

A la 99^e session de la Conférence, nous nous sommes engagés dans la première discussion du cycle de discussions récurrentes. Reprenant l'objectif stratégique visant à promouvoir l'emploi, notre commission avait pour mandat d'évaluer la manière dont l'Organisation comprend les besoins de ses Membres et comment elle conçoit et met en œuvre des politiques pour l'emploi. Nous avions pour objectif d'émettre des recommandations pour des améliorations possibles.

Comme le rapporteur et les représentants des groupes employeurs et travailleurs l'ont déjà signalé avec éloquence, et comme l'a dit de façon très convaincante le Directeur général dans son rapport, les besoins en matière d'emplois augmentent dans toutes les régions du monde. Par ailleurs, les rapports d'information préparés par le Bureau montrent bien les défis majeurs en matière d'emploi, y compris les nombreux problèmes à long terme qui ont été aggravés par la crise financière et économique.

Dans nos discussions et nos conclusions, nous avons été unanimes à constater et à reconnaître que l'OIT obtient des résultats dans de nombreux domaines, à travers des actions menées par les gouvernements et les partenaires et avec la collaboration du Bureau et ses conseils avisés en matière de politique.

A plusieurs reprises, les délégués ont rendu hommage au travail réalisé par l'OIT dans les domaines de la politique en matière d'emploi, des entreprises durables et du développement des compétences. Toutefois, les conclusions adoptées par la commission et présentées à la Conférence ce matin, ont identifié un certain nombre de nouvelles priorités et de recommandations concrètes visant à améliorer l'efficacité de l'action de l'OIT. Nombre de ces recommandations sont urgentes dans le contexte de la crise actuelle. Les conclusions parlent de l'importance d'examiner les politiques macroéconomiques pour ce qui concerne les résultats dans le domaine de l'emploi.

Comme je l'ai fait remarquer à la Conférence lundi dernier au cours de la manifestation spéciale incluant les panels de haut niveau sur le Pacte mondial pour l'emploi et sur les politiques macroéconomiques, notre commission a abouti à certaines conclusions et demande instamment aux gouverne-

ments de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui facilitent la croissance, l'investissement, les entreprises durables, le travail décent, l'employabilité et l'amélioration des compétences ainsi qu'une répartition équitable des revenus de façon à placer le plein-emploi productif et le travail décent au sein même des politiques économiques et sociales. Une conclusion semblable a été adoptée pour ce qui concerne l'impact sur l'emploi des politiques commerciales et d'investissement.

Nous prions le Bureau de renforcer les compétences visant à évaluer l'impact des politiques commerciales, industrielles et d'investissement sur l'emploi et le travail décent, et d'aider les Membres à tenir compte des travaux de recherche et des expériences dans l'élaboration de leurs politiques nationales.

Nous demandons également au Bureau de renforcer ses travaux visant à passer en revue et évaluer l'impact des politiques et des programmes concernant l'emploi. Les conclusions dans ces domaines d'action, ainsi que dans le domaine du développement des compétences et des entreprises durables, exigent que davantage d'efforts soient réalisés aux niveaux national et international afin d'améliorer la cohérence entre l'emploi et les politiques financières, économiques et sociales.

Enfin, la commission était également chargée d'examiner la cohérence au sein de notre Organisation. Nous avons apprécié à cet égard les différentes contributions apportées aux travaux de la commission par les Directeurs exécutifs des quatre secteurs du Bureau, ainsi que par la Directrice du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes. Au cours de l'une de nos sessions, ils nous ont livré de nombreuses informations qui nous ont aidés à traiter la question des travaux indissociables, interdépendants et qui se renforcent mutuellement en vue de réaliser les objectifs relatifs à l'emploi.

Nous avons également apprécié de pouvoir rencontrer les membres du bureau de la Commission de l'application des normes qui nous ont livré les conclusions de leur discussion sur les normes relatives à l'emploi. Le calendrier des travaux des deux commissions a été fixé en fonction de propositions visant à permettre à la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi à prendre en compte les conclusions de l'autre commission. La coopération entre les commissions a certainement créé un précédent positif pour les débats futurs.

Je voudrais remercier le représentant du Secrétaire général et le Directeur exécutif du secteur de l'emploi, ainsi que l'équipe du secrétariat pour la bonne gestion du travail et pour toutes les heures fournies afin de rédiger ces projets de texte. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec chacun d'entre vous.

Je voudrais remercier particulièrement les vice-présidentes employeuse et travailleuse. J'espère que les collègues qui les représentent aujourd'hui leur transmettront nos remerciements pour la pratique exemplaire du dialogue social dont elles ont fait preuve. A tout moment, elles ont su exprimer leurs points de vue en gardant ouverts les canaux de communication et ont toujours recherché le consensus.

Je ne voudrais pas omettre de remercier les délégués des gouvernements pour leurs interventions bien réfléchies et pour nous avoir fait part de leurs expériences. J'apprécie la diligence et le travail des

délégués qui représentent les gouvernements des différentes régions dans le comité de rédaction.

Nous aurons tous la possibilité de partager nos conclusions sur la discussion récurrente sur l'emploi avec nos collègues au sein des gouvernements, des syndicats et des associations d'employeurs. En outre, de nombreuses actions de suivi effectuées par le Bureau seront examinées lors de la réunion du Conseil d'administration du BIT en novembre.

Dans les conclusions, il y a un certain nombre d'actions recommandées ainsi que des priorités et des engagements nouveaux pour chacun d'entre nous. Je pense que si ces conclusions sont mises en œuvre, la commission aura su relever le défi consistant à aider cette Organisation à répondre plus efficacement aux problèmes d'emploi. Nous espérons que vous pourrez maintenant adopter les résultats des travaux de notre commission à votre propre situation.

Le PRÉSIDENT

La discussion générale du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi est maintenant ouverte.

Original anglais: M. GEORGE (travailleur, Afrique du Sud)

Je veux dire quelques mots sur les politiques commerciales et d'investissement. Nos conclusions à ce sujet sont claires: l'emploi et le travail décent doivent être placés au cœur des politiques commerciales et d'investissement. Ceci implique que ces politiques soient renforcées en vue de favoriser l'emploi et le travail décent. Il s'agit là d'un défi important que notre gouvernement doit relever. L'entreprise n'est pas simple et le gouvernement aura besoin de l'aide de l'OIT.

D'autre part, nous devons nous assurer que les pays en développement soient en mesure de diversifier leur économie et de s'éloigner des secteurs à faible valeur ajoutée de l'agriculture et l'industrie dans lesquels la mondialisation les a poussés à se spécialiser. Les pays en développement doivent s'industrialiser, transformer leurs économies nationales et renforcer leur croissance.

Or la tendance actuelle vers une libéralisation croissante et accélérée des échanges commerciaux dans laquelle nous sommes engagés risque d'empêcher aux pays en développement d'évoluer dans ce sens et de sortir de l'état de pauvreté dans lesquels ils se trouvent. Les gouvernements, les partenaires sociaux et le BIT doivent par conséquent porter un nouveau regard sur les politiques industrielles et les stratégies sectorielles mises en place dans ces pays pour y favoriser le développement industriel.

Nous nous réjouissons de l'annonce faite par le ministre des Finances d'Afrique du Sud qui prévoit le versement d'incitations en faveur de l'industrie à hauteur de 2,8 milliards de rands pour la période 2010-11, de 2,3 milliards pour la période 2011-12 et de 3,7 milliards pour la période 2012-13. Ces sommes seront allouées aux secteurs automobile, textile et manufacturier. Elles permettront également de financer toute une série de programmes en faveur notamment des industries manufacturières, du développement des petites et moyennes entreprises, de l'industrie cinématographique et de la télévision, des zones rurales prioritaires, etc.

Les organisations patronales et de travailleurs du secteur industriel d'Afrique du Sud ont signé un accord de coopération pour aborder ensemble les

facteurs responsables du déclin de la compétitivité et de la production industrielle, que sont en particulier le coût élevé et la pénurie de capitaux, le manque de qualification de la main-d'œuvre et les coûts importants des transports maritimes et ferroviaires. Autant de facteurs qui ont conduit au déclin de la compétitivité industrielle et commerciale de notre pays par rapport aux autres pays en développement.

Il reste encore beaucoup à faire. Nous devons garantir un traitement juste aux travailleurs qui ont perdu leur emploi du fait de la libéralisation des échanges. De telles mesures d'ajustement doivent être mises en place, ici encore grâce à l'aide de l'OIT.

Enfin, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du renforcement du pouvoir de négociation collective des syndicats. Si nous voulons garantir une meilleure répartition des bénéfices de la mondialisation, il faut que les droits syndicaux et à la négociation collective soient reconnus dans les zones franches d'exportation, et dans le secteur des exportations en général.

J'ajouterais, pour conclure, que nous avons hâte que le Bureau s'acquitte de son mandat en la matière, de sorte à garantir, non seulement une meilleure répartition des bénéfices issus de la mondialisation, mais aussi une croissance économique durable des pays en développement.

M. ELMIGER (gouvernement, Suisse)

Je voudrais commencer par vous dire que ma délégation donnera son plein appui au rapport figurant dans le *Compte rendu provisoire* n° 18. Ma délégation tient aussi à remercier toutes les actrices et les acteurs engagés dans cette discussion, qui a été marquée par un esprit de consensus et de dialogue que nous saluons également.

J'aimerais faire référence à deux points spécifiques qui méritent à notre avis une attention particulière dans ce rapport. Le premier point est en relation avec le paragraphe 50 des conclusions et a trait à la cohérence. Nous tenons à rappeler les propos prononcés par la Présidente de la Confédération suisse le 2 juin dernier, en ouverture de notre Conférence, lorsqu'elle a insisté sur l'importance fondamentale de la cohérence dans le système multilatéral et surtout la cohérence autour des normes fondamentales de l'OIT. Toujours dans l'esprit de cette Déclaration de 2008, nous croyons fermement que le paragraphe 50 de nos conclusions doit œuvrer efficacement à réaliser la cohérence en matière de politique économique, financière, sociale et de l'emploi, avec l'ensemble des institutions qui sont citées dans ce paragraphe.

Le défi de la cohérence autour de l'emploi et du travail décent est un défi qu'il faut relever maintenant. Pas demain, pas après-demain. Mais cela veut dire aussi qu'il faut promouvoir l'emploi comme un défi à relever tout le temps et pas uniquement «après la crise». L'action continue de l'OIT en faveur de l'emploi et d'une approche cohérente autour de la promotion de l'emploi et du travail décent doit faire de l'OIT une organisation forte et incontournable pour faire du travail et de l'emploi décent la clé de voûte de la nouvelle architecture de gouvernance mondiale.

Permettez-moi encore une dernière remarque. Elle se réfère au paragraphe 2, lettre c), de notre résolution. Nous avons eu notre première discussion récurrente. C'est un premier exercice qui s'est révélé

concluant et positif, mais nous pouvons faire mieux. Rien ne nous en empêche. C'est la raison pour laquelle ma délégation salue particulièrement ce sous-paragraphe c) du deuxième paragraphe de notre résolution, qui demande à ce que le groupe directeur puisse évaluer les travaux de cette première discussion récurrente.

A cet égard, la Suisse tient à formuler déjà un certain nombre de points qui lui semblent importants pour le futur de nos discussions récurrentes. Pour la Suisse, les rapports servant à la discussion récurrente à l'avenir devront être plus courts, plus synthétiques et plus transversaux de manière à marquer la véritable interdépendance des objectifs stratégiques qui guident notre institution. Ces rapports devront également indiquer clairement quels moyens sont mobilisés pour assurer le renforcement des capacités de l'OIT au service de ses mandats. Donc des rapports courts, de 40 pages au maximum, serait l'idéal. Ensuite, le rapport sur nos discussions récurrentes devra lui aussi être plus court, et je me permets de dire plus *punchy*, avec 10 pages au maximum. A nouveau, ce rapport de discussion devra marquer les interdépendances entre les objectifs stratégiques et le besoin de cohérence entre ces objectifs stratégiques, mettant l'ensemble de l'action de l'OIT en relation avec l'activité des autres institutions internationales. Ce rapport devra indiquer aussi quelles sont les priorités d'action que l'OIT doit mettre en place à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la coopération technique, de l'action normative ou de tout autre moyen dont il appartient à la Conférence et au Conseil d'administration de décider.

Pour respecter enfin l'esprit et la lettre de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale et faire valoir la voix de l'OIT partout avec une action crédible, nous demandons donc que les futures résolutions accompagnant les travaux relatifs aux discussions récurrentes soient courtes, opérationnelles et accompagnées de points aux décisions qui soient clairs pour chacun.

Le PRÉSIDENT

Merci M. Elmiger pour votre message de recherche d'efficacité. Voulez-vous être une fois encore notre interprète auprès de la Présidente de la Confédération pour la remercier très respectueusement et chaleureusement d'avoir bien voulu ouvrir la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, et de nous avoir apporté un message à la fois dense, clair et concis? Je vous en remercie.

Original anglais: M. DE REGIL GÓMEZ (employeur, Mexique)

Comme Peter Woolford le disait ce matin, les employeurs souhaitent ardemment que l'on assure le suivi de la Déclaration de 2008. Nous pensons qu'avec ce premier cycle nous avons acquis une expérience fort positive, qui nous aide à répondre à la question de savoir comment progresser dans la création d'un système effectif.

Toute organisation doit réévaluer constamment la valeur qu'elle accorde à ses membres et s'adapter, si nécessaire, aux réalités qui ne cessent de changer, en renforçant ce qui doit l'être.

La Déclaration accorde une place de choix à l'un des moyens d'action essentiels de l'Organisation, à savoir l'activité normative. Elle souligne que l'Organisation doit promouvoir l'activité normative, qui est au centre de ses activités, en la faisant mieux correspondre avec le monde du travail, et doit veil-

ler à ce que l'application des normes permette d'atteindre les objectifs consacrés par sa Constitution.

Les normes sont, de par leur nature, transversales et sont un moyen d'action fondamental pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT. C'est pourquoi nous devons constamment veiller à ce qu'elles soient utiles dans le monde du travail, en tenant compte de la façon dont celui-ci évolue. Les jeunes d'aujourd'hui qui arrivent sur le marché du travail sont très différents des jeunes d'il y a dix ou vingt ans, sans parler de l'époque où j'étais jeune. Leur niveau d'instruction est généralement meilleur dans pratiquement tous les pays, et leur attitude est différente parce qu'ils ont grandi dans un monde très différent. Le monde du travail qu'ils intègrent aujourd'hui est différent lui aussi, en particulier parce qu'ils bénéficient des progrès technologiques sur le lieu de travail, mais aussi ailleurs.

Le monde du travail d'aujourd'hui est tout à fait différent du monde du travail qui existait lorsque la majorité des normes de l'OIT ont été conçues. C'est pourquoi nous devons nous assurer constamment de leur pertinence et, le cas échéant, les améliorer. C'est pour cette raison que les employeurs souhaitent la mise en place d'un mécanisme régulier pour réviser ces normes. A l'évidence, la Conférence n'est pas l'occasion la plus appropriée pour mettre en place ce mécanisme. L'autre mécanisme de gouvernance, c'est-à-dire le Conseil d'administration, est bien mieux placé pour s'occuper en détail des questions à examiner. C'est pourquoi nous avons formulé cette proposition à l'intention du Conseil d'administration, et nous l'avons évoquée de nouveau lorsque la discussion récurrente sur l'emploi a porté sur les normes, car cette question était particulièrement pertinente pour l'emploi. Nous nous sommes félicités que l'évolution du monde du travail ait été prise en compte au paragraphe 28 des conclusions de la commission, car, précisément, nous avons le souci de faire en sorte que les normes restent pertinentes dans un monde du travail en évolution. Nous demandons donc au Conseil d'administration de mettre en place un mécanisme régulier qui permette d'actualiser les normes, un peu comme cela a été fait dans le Groupe de travail Cartier. Nous espérons qu'il sera donné suite à cette proposition, comme notre porte-parole M^{me} Goldberg l'a dit au début de la discussion de la commission. Nous souhaitons que l'OIT reste pragmatique et qu'elle aide les mandants à relever les défis énormes qui se posent à eux. Veiller à ce que les normes restent actuelles, c'est une façon de fournir cette assistance.

Original allemand: M. ZACH (travailleur, Allemagne)

Je salue, au nom de la délégation des travailleurs, les conclusions de la commission et j'aimerais mettre l'accent sur l'évolution des salaires.

Une des causes de la crise financière et de la crise économique mondiale qui en a résulté est la répartition inégale des revenus. Depuis plus de deux décennies, des pressions sont exercées sur les salaires. Dans toutes les négociations salariales menées dans les différents pays, on craint qu'une hausse des salaires ne se traduise par des destructions d'emplois. La précarité des emplois renforce la pression sur les salaires. Les salaires sont considérés comme des coûts qui doivent être réduits, afin de maintenir la compétitivité.

Cela s'est traduit dans de nombreux pays par une diminution de la part des salaires dans le PIB, alors que les revenus issus des profits et des biens sont en augmentation. En outre, les salaires des travailleurs ne génèrent plus la demande qui serait nécessaire pour stimuler l'emploi. Dans certains pays, la consommation a été financée par des prêts privés. D'une part, les travailleurs doivent emprunter aux banques pour pouvoir joindre les deux bouts. D'autre part, dans certains pays, la réduction de la consommation a été compensée par une politique d'exportation agressive. On a promis que des augmentations modérées de salaires garantiraient les emplois. Aujourd'hui, nous savons qu'en fin de compte, ce sont les travailleurs qui sont les victimes: ils perdent leur maison et/ou leur emploi.

Comme il est dit dans le Pacte mondial pour l'emploi, «après la crise, le monde devrait avoir un nouveau visage». Un changement de paradigme en matière de politique salariale est nécessaire. Les salaires ne sont pas seulement des coûts, ils génèrent aussi de la demande. Les salaires sont le terreau de la croissance.

La Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable demande une répartition équilibrée des fruits de la croissance. Cela signifie tout simplement que l'augmentation des salaires doit être en phase avec la hausse de la productivité et des prix. C'est une condition macroéconomique indiscutable pour une politique de l'emploi efficace.

A ceux qui estiment que cela va trop loin, nous disons que la crise mondiale et le désastre économique n'ont pas été provoqués par la politique tarifaire des syndicats, mais par des spéculations irresponsables avec des fonds, qui n'ont pas été payés aux salariés au titre d'un revenu, mais utilisés pour générer des profits grâce à des placements.

Un redressement de l'économie n'est possible que par un renforcement de la politique tarifaire et une augmentation des revenus.

Original anglais: M. MDWABA (employeur, Afrique du Sud)

En présentant cette question au cours des travaux de notre commission, les employeurs ont mis l'accent sur le consensus général qui s'est dégagé sur l'importance des compétences et de l'employabilité, qui sont au cœur des préoccupations actuelles en raison de la crise mondiale.

Dans les conclusions, nous l'avons réitéré, il ressort de la riposte du G20 à la crise que les compétences et l'employabilité sont des éléments déterminants pour répondre à la crise, voire pour l'éviter.

Aux paragraphes 3 et 6 du premier chapitre du Pacte mondial pour l'emploi, il est dit que le monde doit faire mieux et que, après la crise, le monde devrait avoir un nouveau visage. Effectivement, je crois que nous devons aborder la crise d'une façon différente.

Je pense que nous devons reconnaître qu'il y a dans le monde un changement dans les perceptions, les niveaux de confiance et les transferts de compétences et, de ce fait, de l'employabilité.

L'Afrique du Sud, qui accueille actuellement la Coupe mondiale de la FIFA, événement sportif le plus prestigieux du monde qui a lieu pour la première fois sur le continent africain, doit changer ses perceptions, pour le mieux. Cela permettra d'édifier la confiance et d'améliorer la situation de l'emploi, pour aller dans le sens de l'emploi décent et de la croissance économique.

Les compétences et l'employabilité permettent de maintenir les entreprises en activité, de maintenir les gens au travail et de faciliter la transition rapide des emplois. Cela exige un effort renouvelé de la part de l'OIT. Les enseignements tirés de la crise sur l'importance des compétences et de l'employabilité exigent de l'OIT qu'elle s'appuie sur ses capacités existantes dans ce domaine pour améliorer les services fournis à la communauté internationale en matière de formation, de développement des compétences et de diffusion du savoir.

Aux paragraphes 31 à 33, l'accent est mis sur les priorités, le rôle et les conditions pour les partenaires sociaux ainsi sur que les obligations de l'OIT, à savoir: améliorer l'employabilité, la productivité, les conditions de vie et le progrès social.

En ce qui concerne les compétences et l'employabilité, les conclusions mettent l'accent sur la formation tout au long de la vie, le transfert qualitatif des compétences, le développement de compétences utiles et un meilleur accès à la formation. Ceci suppose qu'il faut mettre l'accent sur les compétences entrepreneuriales et commerciales et sur la formation nécessaire orientée vers les compétences dont les employeurs ont besoin pour assurer la croissance économique et la création d'emplois et, par conséquent, l'emploi décent.

Je ne saurais trop insister sur ce dernier point. Je crois que cela exige un effort supplémentaire de la part de l'OIT. Nous devons nous fonder sur les conclusions du G20 et nous assurer que nous pourrions élaborer à partir de cela, afin d'apporter un service à la communauté mondiale en matière d'apprentissage tout au long de la vie et de transfert de compétences.

Nous avons beaucoup parlé au sein de cette enceinte du rôle de l'OIT. Je crois que l'éducation et la formation sont deux domaines dans lesquels nous avons la possibilité d'améliorer la pertinence de l'OIT, mais également d'améliorer l'employabilité et l'emploi.

L'importance des compétences et de l'employabilité est évoquée au paragraphe 14 des conclusions de la commission, en mettant l'accent sur l'information et la technologie. La technologie est très importante dans le monde actuel, et cela fait partie du débat sur les entreprises viables qui s'est tenu il y a deux ou trois ans. L'interconnectivité, grâce à la fourniture de la technologie large bande, est un élément très important pour combler le fossé technologique entre le monde développé et le monde en développement.

C'est vrai notamment sur le continent africain. Les câbles sous-marins qui traversent le continent africain sont un bon exemple de cela. Mais d'avantage de progrès sont nécessaires. Le recours efficace à la technologie et à l'information est indispensable si l'on veut produire de réels avantages, réaliser de véritables avancées.

Le renforcement du potentiel offert par ces technologies pour améliorer la productivité et l'emploi est fonction des capacités et des compétences de ceux qui utiliseront ces technologies.

Je terminerai en félicitant tous ceux qui ont facilité les travaux de la commission. C'est la première fois que nous procédons à cet examen périodique. Aujourd'hui, l'OIT doit relever des défis pour pouvoir véritablement mettre en œuvre ses conclusions.

Les employeurs du monde qui travaillent avec les travailleurs en tant que partenaires se tourneront vers l'OIT pour voir quelles sont les possibilités qui

leur sont offertes pour renforcer leurs services et leur pertinence à l'échelle mondiale en matière de compétences, d'éducation et d'employabilité. Unissons-nous tous pour garantir la croissance et donner la priorité à la création d'emplois décents et durables.

Tous les pays invités à la Coupe mondiale de la FIFA jouiront certainement de cet esprit humaniste d'interdépendance. Nous existons parce que vous existez.

Original espagnol: M. MORANTES (travailleur, Colombie)

Je souhaite avant tout souligner que nous avons assisté, au cours des travaux de notre commission, à un très fort engagement de la part des mandants tripartites vis-à-vis du programme sur le travail décent.

Je me réjouis, en particulier, qu'en ce qui concerne les questions se rapportant aux entreprises multinationales, nous avons relevé un fort engagement, au sein de l'OIT, de la part de toutes les parties concernées pour soutenir le texte relatif à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale adopté en 1977. Dans le contexte de mondialisation de l'économie dans lequel nous vivons aujourd'hui, ce texte est plus que jamais d'actualité.

L'heure est venue pour nous de construire un espace grâce à l'ouverture que nous offre le *helpdesk* pour que les entreprises multinationales montrent, qu'elles sont prêtes, au-delà du respect des lois et règlements nationaux, à s'engager et à mettre en place des mesures, des actions et des politiques sociales qui s'inspirent des principes inscrits dans la Constitution de l'OIT, dans ses conventions et recommandations pertinentes, ainsi que dans tous les textes qui figurent dans l'annexe de la Déclaration en question et d'autres textes nouveaux, tels que la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006.

Nous nous réjouissons, par conséquent, que les conclusions du débat sur l'emploi aient permis de conférer un mandat clair au BIT pour qu'il entame l'examen du mécanisme de suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, qui devra être abordé au sein de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, ceci afin de développer des options spécifiques de promotion.

L'OCDE procède elle aussi en ce moment à la révision de ses directives sur la question des multinationales – adoptées pratiquement en même temps que la Déclaration de l'OIT –, de sorte qu'une occasion unique se présente aujourd'hui à l'OIT pour mettre à jour son propre texte et introduire un nouveau mécanisme sur l'interprétation des dispositions prévues par ladite Déclaration.

Les entreprises s'efforcent de coopérer avec l'OIT, y compris sur des thèmes liés à leurs politiques d'acquisition, et la meilleure façon d'y parvenir est de s'appuyer sur ses principes fondamentaux et l'objectif stratégique de dialogue social. Ceci est possible grâce à un engagement de travail commun en faveur de la liberté syndicale et de la négociation collective tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qui fasse partie intégrante des projets et activités de développement des entreprises.

L'autre domaine important de l'action de l'OIT que nous aimerions voir se renforcer est celui des coopératives et de l'économie solidaire et sociale. Je

me réfère aux vraies coopératives, celles dont la composante centrale a constitué pour l'OIT un modèle de travail tout à fait reconnu au cours des années soixante et quatre-vingt, et qui se retrouve aujourd'hui marginalisé.

Le soutien unanime à la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, adopté en 2002, qui traite de la gestion, du financement, des problèmes d'emploi, ainsi que du cadre juridique et des politiques à adopter, doit désormais se traduire dans les faits par l'allocation de ressources plus importantes à cette question et faire partie intégrante des interventions dans le cadre du Pacte mondial sur l'emploi.

Je parle notamment au nom d'un pays où les fausses coopératives ont posé un grave problème, dans la mesure où elles ont été créées à l'époque pour contourner le droit du travail. Même s'il nous reste encore un long chemin à parcourir, l'aide apportée par l'OIT a été essentielle et nous a permis précisément de travailler ensemble pour modifier la loi et la pratique dans ce domaine.

Nous nous réjouissons également que le BIT ait commencé à travailler sérieusement sur la question de l'économie sociale, visée par la Déclaration sur la justice sociale, en s'appuyant sur des services publics de qualité et un secteur privé solide – principale source d'emploi.

Il faut, à l'instar du bureau de l'OIT en Afrique, voir dans l'économie sociale, un concept qui inclut toute sortes d'entreprises et d'organisations, notamment des coopératives, des mutuelles, des associations, ainsi que des fondations ou des entreprises sociales dont la principale caractéristique est de produire des biens, des services et des connaissances, tout en poursuivant des objectifs économiques et sociaux et renforçant la solidarité.

Les immenses défis suscités par l'économie informelle, le travail rural et le développement local, liés à une vision économique plus large, impliquent, pour être relevés, que l'OIT développe impérativement une réponse universelle, qui mette à profit tous les moyens dont elle dispose, afin que tous les travailleurs aient accès aux quatre piliers du travail décent, à savoir: les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail; la création d'emplois décents pour les hommes et les femmes; la protection sociale pour tous; le tripartisme et le dialogue social.

La formalisation de l'économie liée au développement local en coordination avec les chaînes mondiales d'approvisionnement, ainsi que le renforcement et l'élargissement des droits des travailleurs et leurs législations, y compris la reconnaissance d'un salaire minimum à tous les travailleurs du secteur informel, sont les priorités pour l'ensemble des pays.

Original allemand: M. THORNS (employeur, Allemagne)

Peter Woolford a déjà salué au nom du groupe des employeurs les travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi, et j'aimerais confirmer ces commentaires positifs.

Le Pacte global pour l'emploi a souligné l'importance du secteur privé pour sortir de la crise. Ce n'est qu'avec des entreprises compétitives et productives, qui créent des emplois et les préservent, que nous pourrions surmonter la crise. A cet égard, nous nous félicitons des conclusions, qui demandent instamment aux Etats Membres d'instaurer les conditions propices à la création et à

la croissance d'entreprises durables, et au Bureau, de soutenir les efforts des Etats Membres par son action politique. Les objectifs fixés en concertation doivent maintenant se concrétiser. Le processus des questions récurrentes est nouveau, et il sera crédible dans la mesure où les objectifs convenus guident l'action du Bureau et des Etats Membres.

Les conclusions demandent au Bureau et aux Membres de consacrer une plus grande attention aux nouvelles formes de travail – travail à temps partiel et temporaire, télétravail – qui, par exemple dans mon pays, l'Allemagne, ont été un élément moteur de la création d'emplois et ont permis à des groupes défavorisés d'entrer sur le marché du travail. Il est important que l'OIT les prenne en considération dans un esprit ouvert et d'une manière positive.

*Original portugais: M. VALADAS DA SILVA
(gouvernement, Portugal)*

Avant tout, en tant que représentant du gouvernement du Portugal, je voudrais féliciter et remercier tous ceux qui, à la commission de l'emploi, nous ont permis d'adopter le rapport et les conclusions en matière d'emplois qui nous sont soumises aujourd'hui.

Les résultats du travail de la commission de l'emploi et le rapport et les conclusions qui nous sont présentés revêtent une importance particulière non seulement en ce qui concerne la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable mais également pour ce qui a trait à l'orientation de notre travail à l'avenir et pour le travail futur de l'OIT.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance que nous accordons à la nécessaire cohérence et à la coordination à tous les niveaux, mais surtout à l'échelle internationale entre les politiques économiques, financières, sociales et de l'emploi. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions véritablement garantir un emploi décent et productif et que nous pourrions placer ces éléments au centre de nos priorités.

M. PIETTE (gouvernement, Belgique)

Dans son introduction à la Conférence, le Secrétaire général a demandé des messages clairs en faveur de la cohérence des politiques économiques et sociales. La délégation belge voudrait en délivrer deux selon son analyse de nos travaux et des témoignages qu'elle a reçus.

Le premier, c'est toute l'importance du mandat donné par la Commission de l'emploi au Directeur général d'entamer sans attendre les consultations avec le FMI et la Banque mondiale et d'en faire rapport au Conseil d'administration du mois de novembre. Il n'y aura pas, en effet, de cohérence des politiques nationales s'il n'y a pas une convergence des recommandations de ces institutions et de celles de l'OIT. Il ne faut plus tant réfléchir à cette question de la convergence, il y a urgence à l'établir. Il fallait donc absolument ce paragraphe 50 devant figurer dans la résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi. La crise crée cette urgence. Or on a encore des informations selon lesquelles le FMI, dans beaucoup de pays, n'a pas entendu les messages de l'OIT alors même que les plans nationaux pour l'emploi s'établiraient sur la base du Pacte mondial. Si ce malentendu devait subsister, nous aurions manqué l'objectif car pareil démarche des gouvernements devait faciliter précisément la

coordination des interventions en appui de ces plans. L'enjeu n'est cependant pas à la portée seule du Ministère de l'emploi et encore moins en période de crise. Dans ce but, les engagements du G20 par rapport au Pacte mondial ne sont rassurants qu'en apparence. Il faut concevoir ou imaginer un instrument de gouvernance qui puisse surmonter cet obstacle institutionnel. C'était l'intérêt de propositions à approfondir faites au cours de nos travaux.

Le deuxième message porte sur le résultat à atteindre. C'est que l'OIT et le FMI devraient coopérer en constituant des équipes conjointes d'intervention. Si elles respectent leurs mandats respectifs, si elles prônent réellement le travail décent, elles ne devraient plus intervenir successivement ou séparément. Des équipes conjointes mettraient à profit leurs ressources et leurs expertises au service de politiques budgétaires, économiques et sociales plus équilibrées qui soulèveraient la confiance populaire au lieu des inquiétudes actuelles propices aux désordres sociaux.

M. BOISNEL (gouvernement, France)

Les travaux de la Commission sur l'emploi et plus largement, de cette Conférence, ont souligné la persistance de la crise, le poids de son impact, la disparité des situations entre des régions à forte croissance et d'autres où la crise remet en question les modèles fondamentaux.

Dans cette diversité, un point commun, un point crucial, une condition finalement *sine qua non*: l'emploi. C'est pourquoi, en abordant ce débat, la Conférence a été soumise à l'impératif de réussir.

La France constate et s'en réjouit que ses attentes ont été largement remplies tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur de l'Organisation. Premier point, et c'est évidemment l'essentiel, la dimension externe. Les orientations contenues dans les conclusions sont structurantes pour les politiques poursuivies par les Etats Membres dans le domaine de l'emploi, et elles sont potentiellement structurantes pour le système multilatéral. C'est maintenant que l'OIT doit porter un message de détermination et d'orientation à la communauté internationale, et les conclusions reflètent ce sentiment d'urgence. Elles donnent, c'est fondamental, au Directeur général, le mandat d'engager rapidement des discussions avec les principales institutions financières et économiques pour assurer une meilleure cohérence entre les politiques économiques, financières, sociales et de l'emploi, au niveau international.

Cohérence, c'est le mot clé cité par de nombreux orateurs précédents et l'idée force du message du Président de la République française ici, l'an dernier, et de la Présidente de la Confédération suisse ici, cette année.

C'est pourquoi, il est si important qu'un calendrier précis et rapproché ait été donné pour que des propositions soient faites en vue de construire un cadre pour promouvoir cette cohérence politique. C'est une action décisive pour que, d'une manière concertée entre organisations, commence à s'établir une coordination absolument indispensable, pour que la mondialisation des économies soit productrice de bénéfices plus équitablement partagés, soit génératrice d'emplois et protectrice des droits des travailleurs. Bref, en un mot, que cette dimension sociale soit enfin affirmée.

Deuxième point: les aspects internes à notre Organisation.

Les conclusions de la commission sont aussi structurantes pour les missions de l'OIT que pour le travail du Bureau dans plusieurs domaines essentiels, en particulier le développement des capacités d'étude et de recherche, de manière à améliorer les conseils que notre Organisation tripartite peut apporter aux Etats Membres, de manière à ce qu'elle s'implique davantage dans les dialogues internationaux, sur les politiques macroéconomiques, et qu'elle puisse accroître son influence et sa capacité d'y insérer des objectifs sociaux.

Enfin, ces conclusions revêtent aussi une signification toute particulière dans la mesure où elles constituent la première application, par la Conférence, des orientations données par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 quant à l'examen des objectifs stratégiques de notre Organisation. Ils se doivent d'être mobilisateurs pour le Bureau, mobilisateurs pour les membres de l'OIT et de constituer un point de départ perfectible, comme l'a si bien dit le représentant de la Suisse, pour les prochaines discussions stratégiques.

En conclusion, le gouvernement de la France souhaite à son tour remercier chaleureusement le président, les vice-présidentes, les représentants des employeurs et des travailleurs pour la manière efficace et coopératrice, et l'esprit de dialogue dans lesquels ont été menés les travaux qui ont conduit au rapport et aux conclusions que nous allons adopter avec le plein soutien de la France, et je garde un dernier mot pour mes collègues des délégations gouvernementales, pour leur implication et pour, souvent, leur compagnonnage, qui ont contribué à renforcer ce texte.

M^{me} ZAPPALÀ (gouvernement, Italie)

J'ai demandé la parole pour souligner très brièvement la satisfaction de l'Italie pour la discussion que nous avons eue et pour les conclusions que nous allons adopter.

Nous considérons que cette première discussion cyclique a montré que, tous ensemble, travailleurs, employeurs, gouvernements, et le Bureau bien sûr, nous sommes en mesure de donner lieu à un débat substantiel qui, nous l'espérons, pourra concrètement contribuer à des politiques macroéconomiques qui mettent l'emploi au centre.

Je voudrais juste citer un passage du discours prononcé par la représentante permanente de l'Italie devant cette assemblée il y a quelques jours. M^{me} Mirachian a dit, et je cite: «les conclusions adoptées à la suite du débat sur l'emploi font le lien avec les mesures prises suite à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi l'année dernière. Elles renforcent la capacité de l'OIT et soulignent qu'il faut davantage de cohésion avec les autres organisations et institutions internationales concernées pour mettre la justice sociale au cœur de toute forme de gouvernance de la mondialisation».

Enfin, j'aimerais dire que l'Italie se rallie à ce que le représentant de la Suisse a dit concernant la qualité des rapports. Je trouve que c'est une remarque qui est très importante pour nos travaux futurs. Nous encourageons le Bureau à produire des rapports qui soient *up to the point* comme on dit en français, ou en anglais, je ne sais pas, qui soient analytiques et brefs.

Je m'arrêterai ici en remerciant le président de nous avoir guidés au cours de ces trois semaines,

avec compétence, efficacité et fermeté quand il l'a fallu.

Original espagnol: M^{me} RODRÍGUEZ-TARDUCHY DÍEZ
(gouvernement, Espagne)

Comme il est dit dans les conclusions relatives à la question récurrente sur l'emploi, auxquelles nous souscrivons pleinement, nous vivons la plus grande crise internationale des soixante-dix dernières années. Cette crise financière a suscité une crise de confiance et entraîné un manque de liquidités, ce qui s'est répercuté sur l'activité économique et la consommation, et a eu des conséquences importantes sur le monde de l'emploi, d'où de forts taux de chômage.

La crise a mis en relief, plus encore, si tant est que cela est possible, la nécessité que l'emploi soit au centre des stratégies de croissance et de développement. A cette fin, il faut, cela ne fait aucun doute, une meilleure coordination des politiques de l'emploi et des politiques économiques et financières. Pour favoriser la reprise de l'économie et la croissance de l'emploi productif et de qualité, il est indispensable de coordonner davantage, entre autres, les politiques macroéconomiques et les politiques de l'emploi. Il faut faire des politiques actives de promotion de l'emploi l'un des principaux objectifs de la politique macroéconomique.

Il est fondamental de chercher des réponses efficaces sur le plan macroéconomique, fondées sur les principes consacrés par le Pacte mondial pour l'emploi et qui permettent d'orienter la croissance économique vers la création d'emplois. S'il est vrai que la croissance économique est nécessaire à la croissance de l'emploi, elle ne la garantit pas à elle seule. Il faut donc que ces politiques soient accompagnées d'autres politiques et, notamment, de politiques actives de création d'emplois.

Dans ce contexte, et en tenant compte des répercussions complexes et inévitables des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi, il faudrait définir des lignes directrices pour la mise en place d'un cadre de coopération étroite et constante entre l'OIT, le FMI, la Banque mondiale, cela dans l'esprit de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Comme il est dit dans les recommandations des ministres du Travail du G20, il faut accorder la priorité à l'emploi. Il faut lutter contre la pauvreté afin de jeter les bases d'une croissance forte, équilibrée et durable, tant celle-ci est bénéfique. Les institutions internationales devraient prendre en compte les normes de l'OIT et le Pacte mondial pour l'emploi dans l'analyse de la crise et de l'après-crise, et dans les décisions d'ordre politique.

C'est dans ce contexte que les trois institutions devraient œuvrer ensemble. Ainsi, elles pourront placer l'emploi productif et librement choisi et le travail décent, au centre des politiques économiques et sociales, comme l'indique la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, de façon à atténuer les conséquences de la crise par le biais de politiques budgétaires et macroéconomiques efficaces et axées sur l'emploi.

Le PRÉSIDENT

Ainsi se conclut l'examen de ce rapport. Nous allons maintenant procéder à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission qui figure dans les paragraphes 1 à 236.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 236 – est approuvé.)

CONCLUSIONS CONCERNANT LA DISCUSSION RÉCURRENTE SUR L'EMPLOI: ADOPTION

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des conclusions concernant la discussion récurrente sur l'emploi, partie par partie.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 58 – sont adoptées partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions proposées par la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi sont adoptées dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DISCUSSION RÉCURRENTE SUR L'EMPLOI: ADOPTION

Le PRÉSIDENT

Il nous reste à adopter la résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons ainsi terminé l'examen du rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi. Il ne me reste plus qu'à féliciter les membres de la commission et les membres de son bureau pour le résultat de leurs délibérations. Je voudrais également remercier le secrétariat, qui n'a pas hésité à travailler de très longues heures pour permettre de terminer à temps les travaux. Nos vifs remerciements et nos félicitations à toutes celles et à tous ceux qui y ont participé.

DISCOURS DE CLÔTURE

Le PRÉSIDENT

Nous arrivons maintenant à la toute dernière partie de nos travaux, et je vous invite à écouter les discours de clôture.

M^{me} POWELL (*employeuse, Haïti; Vice-présidente employeuse de la Conférence*)

Nous voici arrivés au terme de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite à cette occasion adresser mes remerciements les plus sincères en premier lieu au groupe des employeurs pour la confiance qu'il m'a accordée. Plus particulièrement, je voudrais exprimer toute ma gratitude aux fédérations des employeurs de l'Amérique du Nord et des Caraïbes à qui il incombait cette année de proposer une candidature au poste de Vice-président employeur de la Conférence. Le choix d'Haïti, à un moment douloureux de son histoire, a été perçu comme un geste de solidarité et de fraternité.

Je tiens aussi à remercier le président du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja, ainsi que tous mes collègues du groupe pour leur soutien tout au long de cette session. Ma reconnaissance va également au secrétaire du groupe, M. Peñalosa, et aux

collaborateurs de l'OIE qui ont eu la patience de m'assister dans mes tâches.

Je remercie le Bureau des activités pour les employeurs du BIT et son directeur, ainsi que la Grefière de la Conférence et toute son équipe.

Enfin, ce fut pour moi un immense privilège d'exercer mes fonctions au sein d'un bureau présidé magistralement par M. de Robien, secondé par M. Nakajima, Vice-président travailleur, et M. Nkili, Vice-président gouvernemental. Merci à tous pour cette expérience enrichissante.

Parmi les sujets abordés à la Conférence, j'aimerais souligner l'importance pour le monde en développement de deux discussions en particulier, celle sur le VIH/sida et celle sur les travailleurs domestiques. La recommandation sur le VIH/sida et le monde du travail, adoptée hier, repose sur un réel consensus entre gouvernements, employeurs et travailleurs. Cette recommandation devrait être une riposte efficace au problème du VIH/sida dans le monde du travail.

Nous espérons que cet instrument nous fournira un outil contre la stigmatisation et la discrimination qui constituent des obstacles majeurs dans la lutte contre le VIH/sida. Il demeure toutefois important de trouver un équilibre entre l'action menée au sein des entreprises et celle relevant des pouvoirs publics et des services de soins de santé.

Au moment où nous nous préparons à entamer une deuxième discussion sur une convention sur les travailleurs domestiques, je souhaite rappeler la teneur de l'article 19, paragraphe 3, de la Constitution de l'OIT qui stipule que, en formant une convention ou une recommandation d'une application générale, la Conférence devra avoir égard aux circonstances particulières qui rendent les conditions de l'industrie essentiellement différentes dans certains pays.

Bien évidemment, les principes et droits fondamentaux doivent s'appliquer à tous. Néanmoins, il faut que nous préservions suffisamment de flexibilité pour permettre aux pays les moins développés d'aspirer à la ratification des conventions adoptées par l'OIT. Il est vital de ne pas perdre de vue le contexte national, de peur de pousser ces travailleurs encore plus dans la clandestinité.

Permettez-moi de dévier quelque peu du discours de clôture traditionnel en évoquant mon pays, Haïti.

Pour commencer, je voudrais, au nom des employeurs d'Haïti, exprimer notre profonde reconnaissance pour les gestes innombrables de générosité envers le peuple haïtien, suite au séisme du 12 janvier dernier. L'OIE, par l'entremise de son secrétaire général, M. Peñalosa, a immédiatement contacté notre association.

Le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, à qui je souhaite un prompt rétablissement, a mis en action une équipe de crise qui a intégré les instances de haut niveau, composées de donateurs internationaux, de représentants du gouvernement d'Haïti, de l'ancien Président Bill Clinton et du représentant du Secrétaire général Ban Ki-moon. Ensemble, ils définiront les priorités et planifieront la mise en œuvre des projets identifiés.

Les responsables de l'OIT ont confirmé au cours de cette semaine qu'une présence permanente de l'Organisation sera établie en Haïti. Ce bureau permanent sera chargé de traiter des questions liées à la formation professionnelle, à la création d'emplois, à la protection sociale et, en particulier, à notre système de sécurité sociale.

Ce bureau devra tenir compte de la vulnérabilité accrue des milliers de femmes ayant perdu leur emploi dans les secteurs informels et des femmes travaillant dans ces secteurs qui ont tout perdu. N'oublions pas que la majorité des foyers haïtiens sont monoparentaux. Ces femmes assurent seules le bien-être et l'éducation de leurs enfants.

Les forces vives d'Haïti ont vécu un cataclysme le 12 janvier. Dans la capitale, 60 pour cent des activités commerciales ont été touchées à divers degrés, et la majorité des hôpitaux ont été détruits; 90 pour cent des bâtiments publics sont sous les décombres. Les gestes de solidarité ont suivi immédiatement.

Dans le cas du secteur privé, le premier geste a été le don de tous les produits de première nécessité entreposés dans nos locaux.

A l'arrivée de l'aide internationale, nous avons mis nos systèmes de distribution à la disposition des agences.

La première urgence a été le rétablissement de la production d'oxygène, qui a repris 18 heures après le séisme.

Les embouteilleurs se sont efforcés de produire en priorité de l'eau traitée; trois jours plus tard, quatre des cinq compagnies avaient repris leurs activités, et la production de lait avait redémarré.

Au début de février, 90 pour cent du secteur industriel était entièrement opérationnel.

Sept mois plus tard, malgré les efforts et les sacrifices considérables consentis par les acteurs locaux, nous, employeurs et travailleurs, nous nous trouvons dans une situation économique encore plus précaire qu'avant le tremblement de terre. Les causes en sont la concurrence de l'aide massive et soutenue, au détriment de la production industrielle et agricole, du commerce et des chaînes de distribution, dans tout le pays.

Il en résulte une fragilisation du tissu économique et social, avec des répercussions directes sur le système financier haïtien.

Ces vingt dernières années, Haïti a reçu une aide au développement massive. Bien avant le tremblement de terre, il était devenu évident que le système d'aide était dysfonctionnel et n'apportait pas un développement réel et durable.

La crise économique mondiale pousse aujourd'hui à la recherche de nouvelles synergies. De la même manière, dans le domaine de l'aide, tous les acteurs, y compris les acteurs nationaux, doivent impérativement se pencher avec courage et lucidité sur les erreurs du passé, afin de redéployer les énergies et les ressources considérables vers des activités plus porteuses d'espoir, et qui apportent des réponses à long terme.

Les domaines prioritaires sont la gouvernance, la justice, le système éducatif et de formation professionnelle, et la sécurité sociale.

Il est vrai que ce travail de fond et de longue haleine est moins visible à court terme. A cet effet, il est crucial de renforcer le cadre institutionnel de gouvernance – condition *sine qua non* pour une pleine participation des organisations d'employeurs, de travailleurs et de la société civile au développement et à la reconstruction d'Haïti.

Haïti rayonne à travers le monde par ses œuvres artistiques et littéraires, et grâce à la réussite, dans tous les domaines, d'un grand nombre de ses citoyens. Le peuple haïtien est un peuple fort, qui a une grande capacité d'adaptation.

Tout au long de son histoire, il a surmonté de nombreux obstacles avec courage et dignité. Il fait

preuve d'un sens aigu des priorités, qui se reflète notamment dans un seul chiffre. En moyenne, les familles consacrent 30 pour cent de leurs revenus à l'éducation des enfants.

Ce que nous recherchons en premier lieu, c'est d'être libres, d'exercer pleinement nos droits et d'élever nos enfants de telle manière qu'ils puissent devenir des citoyens actifs, productifs et épanouis dans leur pays.

Enfin, je vous invite, à l'instar du système tripartite consensuel de l'OIT, à mettre ensemble nos ressources sur place, en Haïti, afin de s'assurer que chaque centime sera dépensé de manière judicieuse pour le peuple haïtien, et que chaque effort aura un véritable impact sur le terrain. Soyez assurés que les employeurs d'Haïti seront présents.

Original anglais: M. NAKAJIMA (travailleur, Japon; Vice-président travailleur de la Conférence)

Ce fut un plaisir et un honneur pour moi et mon organisation que d'être élu Vice-président de cette 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à remercier très sincèrement les délégués travailleurs de la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi que la Secrétaire du groupe des travailleurs, M^{me} González et son équipe, et le personnel d'ACTRAV qui m'ont soutenu et qui m'ont témoigné leur confiance.

Je tiens également à féliciter le Président de la Conférence, M. de Robien, le Vice-président gouvernemental, M. Nkili, ainsi que la Vice-présidente employeuse, M^{me} Powell, de leur excellente coopération.

La Conférence de l'an dernier a été marquée par une crise financière économique et sociale, et l'OIT a riposté très vite en adoptant le Pacte mondial pour l'emploi.

Une année plus tard, nous sommes toujours confrontés aux graves conséquences de cette crise. Nous sommes face à de grands défis, et ce malgré les louables efforts des gouvernements qui ont atténué l'impact de cette crise sur l'emploi.

Nous savons aussi pertinemment qu'il reste beaucoup à faire pour lutter contre le chômage, le sous-emploi, la croissance sans emplois, le travail précaire et le problème de la pauvreté.

Les signes montrant que certains gouvernements ont commencé à élaborer des stratégies de désengagement des mesures de lutte contre la crise, et mis en place des mesures d'austérité budgétaire, sont très préoccupants, et pourraient compromettre les progrès enregistrés jusqu'à maintenant. L'OIT doit donc rester plus vigilante que jamais pour éviter que le monde ne replonge dans la récession et que l'on ne perde d'autres emplois. Telle doit être la priorité.

Nous étions fiers du Pacte mondial pour l'emploi et nous le sommes toujours, mais nous devons davantage l'appliquer au niveau national, en adoptant une approche intégrée qui couvre tous les aspects du Pacte.

La mise en œuvre du Pacte dans les pays doit également se fonder sur un véritable dialogue social tripartite, et l'OIT doit se doter d'une équipe d'experts qui puisse aider les pays à mettre en œuvre cet instrument.

Le Pacte mondial pour l'emploi n'est pas qu'un instrument pour riposter à la crise, ce doit être aussi un nouveau modèle de développement économique et social durable.

Je suis fier de commencer par faire un certain nombre de remarques sur la Commission sur le VIH/sida et le monde du travail. La commission a conclu la seconde et dernière partie de sa discussion, qui s'est tenue sur deux ans, au sujet de la recommandation visant à lutter contre le VIH/sida en tant que menace transnationale et universelle pour la race humaine.

Je suis ravi que nous ayons adopté cette recommandation, qui a été signée devant l'assistance par le Président il y a quelques minutes de cela.

Cette recommandation aborde dans une langue claire la question de la santé et la sécurité au travail, et porte également sur la protection de la vie privée et sur les mesures qui s'imposent pour lutter contre la discrimination.

La recommandation s'applique aux travailleurs les plus divers, quel que soit l'aménagement de leur travail, quel que soit leur emploi, le secteur de l'économie dans lequel ils travaillent, y compris le secteur privé et le secteur public, l'économie formelle et l'économie informelle, ainsi que les travailleurs bénévoles, les chercheurs d'emploi, les demandeurs d'emploi, les stagiaires et les travailleurs licenciés.

La recommandation comporte aussi une clause prévoyant l'interdiction, dans le droit interne, de la discrimination fondée sur la séropositivité, comme toute autre discrimination.

Il faut souligner également qu'il y a une disposition prévoyant l'interdiction du dépistage obligatoire du VIH/sida ou de la divulgation des résultats du dépistage dans le monde du travail.

C'est une recommandation que nous devons maintenant tous nous approprier pour la mettre en œuvre dans nos propres pays.

Il faut aussi se doter de mécanismes tripartites de contrôle qui permettent la mise en œuvre effective de ladite recommandation, et nous devons veiller à ce que l'accès aux traitements soit véritablement universel.

La Commission des travailleurs domestiques a achevé la première partie de son travail, qui a consisté à élaborer un projet d'instrument visant à protéger les droits fondamentaux des groupes de travailleurs les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment les femmes.

De nombreux travailleurs domestiques ont perdu la vie, ont été blessés ou ont été victimes de la traite des employeurs sans scrupules, des recruteurs et des agences de placement, qui font de l'argent sur le dos de ces personnes en les exploitant.

La discussion sur une activité normative en la matière était attendue depuis longtemps. Le travail a été ardu mais le projet d'instrument se profile à l'horizon, et je félicite la commission des premières mesures qu'elle a prises et de la décision de travailler à une convention qui serait complétée d'une recommandation.

Nous avons bien conscience que nous avons encore beaucoup de travail avant d'aboutir à une convention, mais ces premiers travaux constituent une base solide, et nous espérons que ces efforts déboucheront sur un excellent résultat l'année prochaine.

La voix des travailleurs domestiques, qui ont grand besoin qu'on reconnaisse leurs droits, a été entendue et c'est à eux que nous devons cette convention.

Je dois reconnaître que les délibérations au sein de la Commission de l'application des normes ont été particulièrement difficiles cette année, et je tiens, à

ce propos, à remercier mes collègues travailleurs de la manière dont ils ont relevé le gant. Je me félicite des discussions qui se sont tenues sur l'étude d'ensemble et sur l'instrument relatif à l'emploi ainsi que de la double discussion au sein de la Commission de l'application des normes et de la Commission sur la discussion récurrente pour l'emploi, qui avait été, par ailleurs, prévue par la Déclaration sur la justice sociale.

J'appuie fermement le processus proposé pour l'année prochaine. Je salue la conclusion qui préconise de promouvoir les normes qui figuraient dans l'étude d'ensemble, et je pense tout particulièrement à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui est d'autant plus importante en période de crise et lorsque l'on en appelle à la consolidation budgétaire.

S'agissant des cas particuliers, je me félicite que l'on ait trois paragraphes spéciaux sur la Birmanie et le Swaziland, pour ce qui est de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et sur la République centrafricaine en ce qui concerne la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

En revanche, je déplore que les employeurs se soient opposés à ce que l'on discute des cas du Royaume-Uni, de la Colombie et du Guatemala, où l'on constate des violations flagrantes des droits syndicaux. Je déplore également l'offensive lancée par les employeurs contre le droit de grève et la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, ainsi que les attaques visant la commission d'experts. Ces attaques sont extrêmement regrettables et je tiens à réaffirmer notre soutien à la commission d'experts, une commission impartiale qui réalise un travail d'une très haute teneur intellectuelle.

Je me félicite des conclusions et du travail réalisé par la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi. C'était la première question récurrente inscrite à l'ordre du jour de cette discussion dans le cadre du suivi de la Déclaration sur la justice sociale adoptée en 2008. Je suis ravi de constater que les conclusions de cette commission prennent en compte certains des défis que nous nous devons de relever au plus tôt.

Nous devons adopter des politiques qui placent l'emploi au centre des politiques macroéconomiques. Nous devons promouvoir le développement industriel dans les pays en développement en adoptant des politiques commerciales, industrielles et d'investissement, et nous devons travailler à mieux faire connaître les normes internationales du travail relatives à l'emploi, les normes du Pacte mondial pour l'emploi et les normes fondamentales du travail.

Cela étant dit, nous n'avons malheureusement pas abouti à un accord sur une recommandation qui porterait sur la cohérence des politiques adoptées, mais je me félicite tout de même que l'on ait décidé de soumettre à la session de novembre du Conseil d'administration un document qui présente les divers cadres dans lesquels on pourrait promouvoir la cohérence entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi.

Le groupe des travailleurs reste persuadé qu'une recommandation devrait être adoptée. J'espère sincèrement que les conclusions de notre débat feront l'objet d'un suivi. J'espère également que le Bureau travaillera de manière plus intégrée dans le domaine de l'emploi et que les politiques macroéconomiques

ainsi que les politiques industrielles, commerciales et d'investissement retiendront davantage l'attention à l'avenir.

Ce travail était attendu depuis fort longtemps, et maintenant le Bureau doit être un centre d'excellence en la matière.

Le rapport global sur le travail des enfants qui a pour titre *Intensifier la lutte contre le travail des enfants* montre bien que le travail des enfants n'a régressé que de façon marginale depuis le dernier rapport global.

Il faut faire bien davantage. Etant donné que l'approche du projet ne permet pas d'obtenir des résultats suffisants en matière d'élimination du travail des enfants, il nous faut une stratégie révisée qui nous permette de ne plus nous concentrer exclusivement sur les projets, mais sur les grandes orientations politiques que nous voulons suivre.

Ces efforts, nous les faisons pour les enfants qui travaillent. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre aux enfants d'avoir un meilleur avenir et, à cette fin, nous devons veiller à ne pas gaspiller nos ressources et à les utiliser de la manière la plus appropriée qui soit.

La Commission sur l'examen des modalités de suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail est parvenue à un excellent résultat, et je suis heureux de la décision qui a été adoptée. Je ne le dirais jamais assez: il est nécessaire d'assurer un suivi efficace de la Déclaration. De nombreux travailleurs ne sont pas encore couverts par la convention n° 87, et beaucoup d'enfants vivent dans des pays qui n'ont pas ratifié la convention sur le travail des enfants. C'est pourquoi, il nous faut redoubler d'efforts pour que les conventions fondamentales soient ratifiées et mises en œuvre, notamment dans les pays où se trouvent des travailleurs qui ne sont pas couverts par ces instruments.

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant écouter le message enregistré du Secrétaire général, M. Juan Somavia.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE

Alors que cette session de la Conférence touche à sa fin, je voudrais livrer ce message personnel et, pour commencer, remercier les présidents, les vice-présidents, tous les membres des bureaux des commissions et du Conseil d'administration.

(L'orateur poursuit en français.)

Je remercie le Ministre de Robien pour sa sage conduite des travaux. Il a marqué cette session de la Conférence par sa présence, sa personnalité et son autorité.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je remercie également M. Kari Tapiola de placer ses grandes compétences et ses convictions au service de l'OIT. Il est au cœur même des travaux du Bureau depuis quatorze ans. Parmi les nombreuses tâches importantes qu'il assume, il y a la gestion d'ensemble de la Conférence, et Kari a su nous permettre de rester sereins et concentrés. Il est toujours absolument impavide, sage, entièrement fiable, travailleur acharné, un roc!

Cette session annuelle, ici à Genève, nous permet de nous enrichir et de nous renforcer mutuellement. Chaque année, elle renforce notre conviction que le

tripartisme et le dialogue sont le moyen de parvenir à la compréhension mutuelle, au respect et à la détermination. Cette année encore, cela a donné des résultats puisque nous disposons d'une nouvelle norme excellente pour faire face au VIH/sida dans le monde du travail; nous avons accompli un grand pas en avant pour mieux protéger les travailleurs domestiques. Nous devons poursuivre notre action afin d'appliquer les normes, de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail et d'assurer un excellent suivi de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette année, bien sûr, nous avons centré nos débats sur l'emploi.

Il y a eu des résultats impressionnants, après deux semaines et demie de dur labeur, et je souhaite féliciter chacun très chaleureusement. Merci pour le très fort soutien qui a été accordé à mon rapport *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*. J'aimerais également remercier tous mes collègues du BIT de tous les secteurs, pour leur immense contribution, leur temps et leur dévouement.

Travailler pour le BIT et la Conférence, c'est plus qu'un travail, c'est un engagement qui vise à améliorer la vie des gens dans le monde.

Cette session a été marquée par une très forte vitalité, une très grande activité. Nous avons établi de nouveaux records de participation. Le nombre des réunions et manifestations atteint aussi des sommets. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que ceci tient au fait que les questions fondamentales qui nous occupent le sont pour chacun dans le monde aujourd'hui. Chacun souhaite une reprise à la fois forte et équilibrée, et nous avons renforcé ce concept à l'OIT. La seule vraie reprise est une reprise sans déficit social. Cette idée est très présente dans l'ensemble de la population, et nous nous faisons les interprètes de bien d'autres opinions par-delà l'OIT. Chacun recherche des réponses concrètes et un cap pour l'avenir. Je pense que les discussions ici y ont considérablement contribué. Les participants ont donné des orientations au Bureau. A bien des égards, les débats ont permis véritablement de faire le point, de savoir où nous en sommes à la fin de la première décennie du XXI^e siècle. La crise a également mis très nettement en perspective la gouvernance et les faiblesses économiques de notre monde de plus en plus mondialisé, et la nécessité de fonder la mondialisation sur le travail décent et la justice sociale.

Comme de nombreux participants l'ont souligné, la crise mondiale de l'emploi n'est pas terminée. La reprise reste fragile dans bien des pays. Nous devons donc parvenir à un bon équilibre de politiques pour parvenir à une croissance équilibrée, durable et forte. Pourtant nous constatons que le faire par le biais du dialogue social et politique constitue une tâche de plus en plus difficile pour la coopération nationale et internationale et pour la cohérence politique. Cela est de mauvais augure pour l'avenir.

C'est pourquoi je félicite les délégués de la clarté des débats. En tant que mandants de l'OIT, ils sont déterminés à jouer un rôle absolument essentiel pour que nous puissions faire face à l'ampleur du déficit d'emplois dans le monde.

Aujourd'hui, la voix de l'OIT tripartite doit se faire entendre, l'OIT doit assumer la responsabilité d'élaborer des politiques productives qui assurent équilibre et équité dans la vie des personnes au travail, de leurs familles et de leurs communautés.

C'est loin d'être une tâche facile mais telle est notre histoire. Nous savons que ce que nous avons à faire n'a jamais été simple. C'est l'essence même de notre identité. Mais nous persistons, nous restons fidèles à nos valeurs, nous ne renonçons pas. Permettez-moi de vous remercier à nouveau et de vous souhaiter bon voyage et à l'année prochaine. Vous savez parfaitement que vous pourrez toujours compter sur mon engagement, ma détermination et ma conviction pour les valeurs qui nous unissent.

Le PRÉSIDENT

Comme les années, nos Conférences s'enchaînent sans jamais se ressembler tout à fait. Chacune a une atmosphère bien particulière, elle reflète le bruissement du temps et des circonstances.

L'an dernier, nous étions pris dans l'élan et les fulgurances des journées très riches que nous avons vécues aux côtés de très hautes personnalités, des chefs d'Etat et de gouvernement venus témoigner ici à Genève de l'urgence qu'il y avait pour l'OIT, à l'heure de la crise naissante, de prendre toute sa part dans son règlement, en portant bien haut, bien fort, les idéaux de l'OIT et son mandat dans la tâche, constamment recommencée, de répondre aux défis de la mondialisation.

Mais les discours n'existent pas par eux-mêmes, ni pour eux-mêmes. Ils ne sont qu'un bruit du temps s'ils ne sont pas suivis d'un lent et patient travail, parfois sans gloire, souvent ingrat, pour les traduire en actes concrets au service des travailleurs du monde entier, ce qui revient à dire des hommes et des femmes du monde entier, de tous ces sans-voix, comme on les a souvent appelés tout au long de cette Conférence, de tous ces soutiers de la mondialisation qui comptent sur l'OIT pour être leur porte-parole à la face du monde.

De ce point de vue, cette 99^e Conférence fera date, et à plusieurs égards. Elle fera date parce qu'elle intervient encore à une époque de crise et, comme l'a dit tout à l'heure le Directeur général, de crise non finie, et de transformation même de la crise économique et financière en une crise sociale dont nous avons beaucoup parlé et pour laquelle nous voulons beaucoup agir. Un moment crucial où le monde se cherche, où la mondialisation peut basculer dans le meilleur pour les êtres humains, pour la dignité de l'homme, ou dans des dangers réels si nous ne savons pas l'organiser ensemble dans la cohérence, cette cohérence des politiques et cette cohérence des institutions mondiales dont nous avons déjà beaucoup parlé ce matin.

Cette Conférence, elle va faire date parce qu'elle a enfin engagé concrètement le suivi de la Déclaration de 2008, avec tout ce qu'elle implique pour le travail de notre Organisation, et ce dans le sens, me semble-t-il, d'une plus grande efficacité. Le calendrier établi il y a deux ans s'est en quelque sorte révélé prémonitoire. Il n'est pas anodin en effet que ce premier exercice de discussion récurrente ait porté sur le thème de l'emploi, si déterminant en cette heure de crise après la crise.

Cette Conférence fera date aussi parce qu'elle a permis l'adoption d'une nouvelle recommandation portant sur le VIH/sida, premier instrument juridique adopté au niveau international qui soit destiné à renforcer la contribution du monde du travail à l'accès universel à la prévention, au traitement, au soutien et à la prise en charge.

Elle fera encore date en ayant eu l'audace, vraiment une audace, d'engager la discussion en vue de

l'adoption tant attendue d'une convention sur le travail domestique, ce qui témoigne, là encore, de la capacité de notre Organisation à se saisir des questions les plus brûlantes, et certes pas les plus faciles, de la mondialisation. Là encore nous avons enfin su écouter les sans-voix. D'ailleurs, l'enthousiasme des délégations pour le travail engagé et déjà accompli au cours de cette session est finalement la meilleure des récompenses. Le travail déjà accompli est remarquable, c'est la meilleure garantie pour l'aboutissement d'une convention lors de la prochaine session de la Conférence.

Cette Conférence n'était pas une conférence ordinaire. Elle a été assombrie par l'absence de son Secrétaire général, Juan Somavia, lequel n'a cessé, de l'endroit où il se trouvait, de travailler et d'observer attentivement le déroulement de nos travaux. Cette situation n'a fait que renforcer le sentiment de responsabilité du Président de la Conférence, qui a toujours trouvé auprès de Juan Somavia et de son entourage le soutien le plus appuyé et aussi le plus amical. Je voudrais lui dire ici qu'il peut être fier de son Organisation, de ses collaborateurs, de son secrétariat, qui n'a ménagé aucune peine pour que la Conférence se déroule le mieux possible, en dépit et peut-être à cause de son absence. Notre esprit de responsabilité a été stimulé.

L'un des plus célèbres chefs d'orchestre du XX^e siècle disait que «l'art de diriger consiste à savoir abandonner la baguette pour ne pas gêner l'orchestre». J'espère évidemment ne pas avoir gêné l'orchestre. Les présidents, comme les chefs d'orchestre, sont souvent éphémères tandis que l'orchestre a, si j'ose dire, une vie, un rythme, une couleur qui lui sont propres. Si le président veut être partout présent, l'on dira qu'il en fait trop, s'il n'est qu'un habile manieur de marteau, l'on dira que, décidément, il ne sert pas à grand-chose. Tout est donc question d'équilibre et vous seuls pouvez dire si le contrat a été rempli.

Sachez que j'ai beaucoup admiré l'orchestre, que j'y ai appris beaucoup et que j'y ai toujours trouvé beaucoup de plaisir. Ce fut le cas lorsque j'ai rencontré les membres des bureaux des grandes commissions ou lorsque, en compagnie de nos vice-présidents, M. Nakajima si dévoué et M^{me} Powell au sourire inaltérable mais à l'efficacité redoutable, nous sommes allés vous encourager en commission de manière à réellement sentir le cœur battant de la Conférence, ce qui ne saurait se limiter à rester statique sur un podium.

Tout à l'heure, ceux qui connaissent les usages de cette Conférence ont peut-être été surpris, avant l'ouverture de la séance, de me voir signer ici les textes authentiques de la recommandation sur le VIH/sida, aux côtés du Directeur général qui, lui, avait déjà apposé sa signature. Il ne s'agissait pas d'innover pour innover, il s'agissait d'abord de rendre hommage aux rédacteurs d'un texte à grande portée et lourd d'un contexte émotionnel que nous connaissons tous; plus encore, j'ai souhaité, en accord avec le Directeur général et avec l'accord du bureau de la Conférence, renforcer la visibilité de nos travaux. A l'ouverture de notre Conférence, j'ai formé le vœu que nous parvenions ensemble à des résultats concrets, visibles, lisibles. Cette signature en public constitue une modeste contribution à cet objectif.

Avant de terminer, permettez-moi de rendre un hommage mérité à quelqu'un que nous apprécions tous beaucoup, que nous admirons tous autant que

nous l'apprécions et que nous regretterons peut-être encore plus. C'était sa dernière Conférence internationale du Travail, vous avez tous compris qu'il s'agit de Kari Tapiola.

Je voulais, parce ce n'est que justice, saluer le travail et le dévouement de tous ceux qui ici, sans compter, dans l'ombre, membres du secrétariat, traducteurs, interprètes, travaillent beaucoup pour que se produise cette espèce d'alchimie tout à fait particulière de la Conférence, cette alchimie qui fait que, toujours, quelles que soient les embûches et les difficultés, la Conférence parvient aux résultats qu'elle s'était assignés.

Nous savons depuis Guillaume d'Orange que «point n'est nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer». Mais lorsqu'en outre nous avons l'espérance, la confiance et la volonté, aucune tâche n'est insurmontable et le tripartisme peut alors prendre toute la mesure de sa force véritable. J'ai été témoin de cette force, de cet engagement pendant ces trois semaines, de ce dialogue inlassable entre les mandants. C'est un tripartisme bien réel, engagé, qui me fait parfois penser – mais c'est peut-être une réflexion bien française – que le dialogue social fonctionne presque mieux à la Conférence qu'à l'échelle nationale.

Gouvernements, travailleurs, employeurs, partons d'ici avec la volonté renforcée de prolonger tout au long des missions qui sont les nôtres – gouvernementales, syndicales, patronales – cet état d'esprit de la 99^e session de la Conférence, la richesse de la rencontre, la compréhension par le dialogue, la recherche tenace mais toujours pacifique des solutions et des défis apparemment insurmontables qu'avec bonne volonté l'on surmonte toujours.

Partons d'ici avec la conviction que l'humain prime sur les systèmes et que les systèmes ne sont qu'au service de l'humain. Et quand les systèmes s'affolent, quand les systèmes se grippent, ce sont les hommes et les femmes de bonne volonté et tou-

jours les solutions humaines, humanistes qui forment la clé de l'avenir de l'humanité.

Si la mission de notre Organisation est d'abord morale, comme je le crois profondément, notre Conférence ressemble singulièrement à un exercice de «reforgement» moral.

Mesdames et Messieurs, avant de vous souhaiter un bon retour dans vos pays, je voudrais vous demander de ne pas oublier cet esprit, cette alchimie de la Conférence. Lorsque vous serez, le cas échéant, confrontés à des difficultés, lorsque vous ne saurez plus où aller, lorsque, éventuellement, le découragement vous guettera, alors pensez, je vous prie, à cet esprit de la 99^e session de la Conférence, à cette espérance et à cette volonté.

M. TAPIOLA (*représentant du Secrétaire général de la Conférence*)

Avant de terminer les travaux de cette Conférence, il y a une petite tradition importante à observer: j'ai l'honneur de vous remettre, comme souvenir de votre présidence si efficace et si robuste, le marteau du Président de la Conférence. Ce marteau confirme votre appartenance à l'illustre cercle des présidents de la Conférence internationale du Travail, dont vous êtes le septième représentant français depuis 1919.

En vous remettant ce marteau au nom du Secrétaire général de la Conférence, je veux aussi exprimer mes remerciements personnels, y compris pour les mots aimables que vous avez eus à mon endroit. Cela a été un vrai plaisir pour moi et pour tout le secrétariat de travailler à cette Conférence avec vous.

Le PRÉSIDENT

C'est avec ce marteau que je déclare close la 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée et la session close à 12 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatorzième séance

Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi: présentation, discussion et approbation.....	1
Conclusions concernant la discussion récurrente sur l'emploi: adoption.....	12
Résolution concernant la discussion récurrente sur l'emploi: adoption.....	12
Discours de clôture.....	12